



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026\_106**

**DENOMINATION DE VOIE - CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE – RUE SITUÉE A L'EST  
DE L'ANCIEN SUPER U – RUE ALBERT BECHU**

L'an deux mil vingt-six, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice : .....43

Conseillers présents : .....36

Pouvoir(s) : .....3

Votants : .....39

**Conseillers présents :**

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, M. HOSTIER Gérard, Mme TESSIER Elodie, M. VERGER Albéric, M. BRIAND Tony, M. ERMINE Benoit, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. BOISTEAU Eric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHABIN Nathalie, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme RIVENEAU Annie, Mme PHILIPOT Morgane, Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia, Mme BEAUVILLAIN Céline, M. BODIN Christophe, Mme KAYNAR Hatice, M. MAINFROID Stéphane, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. AUBRY François, Mme JEANNETEAU Charlotte, Mme VIAL Claire, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, M. CHÂTILLON Jean-Yves, Mme LONG-ROSEAU Pascale,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

M. POTIER Timéo a donné pouvoir à M. BRIAND Tony,  
M. GERMAIN Pierre a donné pouvoir à Mme CIMIER Marine,  
Mme JULÉ Roselyne a donné pouvoir à Mme VIAL Claire,

**Conseillers excusés :**

M. PERDRIAU Jean-François, M. DERICKXSEN Georges, Mme RETHORE Lucie,  
Mme COTTIN Séraphine,

**Secrétaire de séance :**

CIMIER Marine

DELIBERATION N°DCM2026\_106

DENOMINATION DE VOIE - CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE

L'ANCIEN SUPER U – RUE ALBERT BECHU

**DELIBERATION N°DCM2026\_106****Dénomination de voie - Châteauneuf-sur-Sarthe – Rue située à l'est de l'ancien Super U – Rue Albert Béchu****Rapporteur : Gérard HOSTIER**

Il convient pour faciliter la fourniture de services publics, tel que le Service départemental d'incendie et de secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux ~~comme la délivrance du courrier et des livraisons~~, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

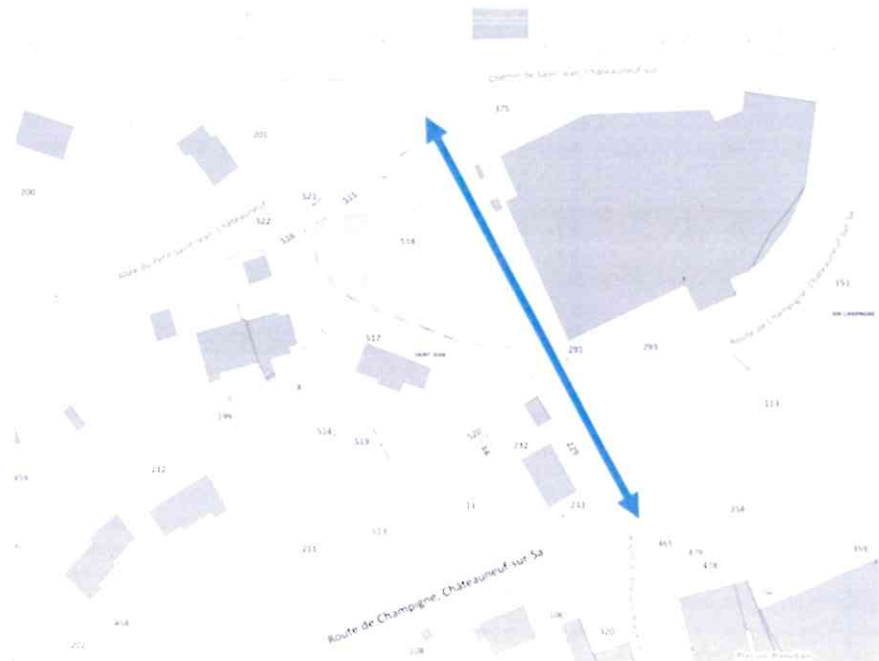
Toute adresse doit être composée d'une localisation GPS, d'un numéro, d'un type et d'un nom de voie ou d'un nom de lieu-dit.

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Située sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe, la voie actuellement dépourvue de dénomination est située :

- Au Nord de l'allée du Petit Saint Jean,
- Au Sud de la route de Champigné,
- A l'Est des parcelles. 518, 517, 229,
- A l'Ouest, le site de l'ancien Super U (parcelles 291, 293)

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette rue, Albert Béchu conformément au plan de situation ci-dessous :

**PLAN DE SITUATION**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-30, L. 2212-1 et L. 2213-28,

**DELIBERATION N°DCM2026\_106**  
**DENOMINATION DE VOIE - CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE**  
**L'ANCIEN SUPER U – RUE ALBERT BECHU**

Envoyé en préfecture le 25/09/2026  
Reçu en préfecture le 25/09/2026  
Publié le  
ID : 049-200084903-20260922-DCM2026\_106-DE



Considérant l'avis de la commission Urbanisme et Adaptation du territoire en date du 08 septembre 2026,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la dénomination suivante pour la voie dépourvue de dénomination conformément au plan de situation ci-dessus :
  - « **Albert BECHU, Châteauneuf-sur-Sarthe** »
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à procéder à la numérotation des habitations desservies par cette impasse.
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 25 septembre 2026

**Véronique LANGLAIS**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**



*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 25 septembre 2026*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 25 septembre 2026*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télécours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telrecours.fr>.*

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le



ID : 049-200084903-20260922-DCM2026\_106-DE